



CSE RÉSEAU ZONE DE PRODUCTION NORD EST NORMANDIE

*À vos côtés,
toute l'année !*

NOVEMBRE DÉCEMBRE 2023 | COMPTE-RENDU CSE



Nouveau GIC sur la ligne : Saint-Omer - Lumbres

Sur certaines lignes, SNCF Réseau peut faire appel à un prestataire externe dénommé GIC (Gestionnaire de l'infrastructure conventionné) pour :

- La gestion opérationnelle des circulations ;
- La maintenance (entretien, renouvellement) ;
- Le développement, l'aménagement, la cohérence et la mise en valeur du RFN (Réseau ferré national) ;
- La gestion des infrastructures de services et leur mise en valeur.

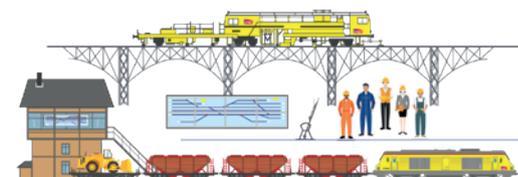
L'EPSF (Établissement public de sécurité ferroviaire) doit donner son agrément de sécurité afin que le GIC désigné puisse être responsable juridiquement.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la loi d'orientation des mobilités permet à SNCF Réseau de déléguer certaines missions (entretien et/ou maintenance de lignes, construction de nouvelles installations, exploitation des circulations) pour des lignes à faible trafic FRET ainsi que pour les infrastructures de services.



Sur la région des Hauts-de-France, en 2021, 13 lignes capillaires FRET sont éligibles au GIC. Des travaux ont déjà commencé :

- Deux lignes (Valenciennes / Blanc-Misseron, La Ferté-Milon / Fismes) ont été transférées en 2021 ;
- Deux lignes (Compiègne / Lammotte et Desvres / Hesdigneul) ont déjà été transférées à un GIC en 2023 ;
- Une ligne (Mézy / Artonges) sera transférée en 2024 ;
- Une ligne (Saint-Omer / Lumbres) est en cours de transfert ;
- Sept lignes sont soit en risque de fermeture (Dunkerque / Leffrinckoucke, Aniche / Somain), soit en état très dégradé, mais à ce jour, aucun dossier GIC n'a été présenté en CSE.



UNSA-Ferroviaire

19, rue des Bretons - 93210 La Plaine St-Denis
federation@unsa-ferroviaire.org

Le 8 novembre, les élus du CSE ZP NEN ont été consultés sur le projet de mise en place d'un GIC sur la ligne Saint-Omer / Lumbres.

Le projet vise à confier pour une durée de 15 ans le renouvellement et la maintenance des infrastructures ferroviaires à l'entreprise QIOM. La SNCF reste propriétaire des installations. Le projet n'a pas d'impact sur l'emploi.

Lors de la séance, le temps d'intervention de l'astreinte est contractualisé, mais l'entreprise

EQIOM (qui est déjà le GIC sur d'autres lignes) répond en dehors des temps, et des engagements contractualisés !

La direction nous précise que les pénalités seront cette fois-ci dissuasives...

Les élus UNSA-Ferroviaire ont voté CONTRE ce projet, car nous sommes et resterons CONTRE l'ouverture à la concurrence du ferroviaire.

Nouveau médecin sur CHALINDREY

Actuellement, **Mme PANOUILLOT EKOFO** exerce comme médecin du travail sur deux sites : Chalindrey et Dijon Gare. Elle suit 144 agents du périmètre de la ZP NEN (63 agents EIC LORCA, 32 agents de IPCA, 49 agents de l'IP Lorraine).

Un nouveau médecin, **Mme PUECH**, a été recruté sur le cabinet de Chalindrey. Elle reprendra le suivi des agents de la ZP NEN de Mme PANOUILLOT EKOFO. Son arrivée est prévue le 2 janvier 2024. Son contrat n'est que de 20 % pour la SNCF.

POUVOIR D'ACHAT :

Une prime de partage de la valeur (PPV) pour tous !

Lors de l'Instance commune du 29 novembre, l'UNSA a validé le versement d'une prime de partage de la valeur de 400 € à tous les salariés SNCF.

L'UNSA, RESPONSABLE, VOTE POUR !

Les cheminotes et cheminots étaient nombreux à espérer obtenir cette prime de 400 € en fin d'année et durant cette période où le pouvoir d'achat est LE sujet de préoccupation de tous les Français.

Fidèle à sa position lors des NAO de début novembre, les six membres UNSA de l'Instance commune ont décidé de valider l'application de cette mesure en votant pour !

EN DÉTAIL, cette prime de 400 € est exonérée de cotisations, sauf pour les salaires supérieurs à trois fois le SMIC pour qui cette prime est soumise à CSG-CRDS. Elle sera versée avec le salaire de décembre.

PARIS • 29 NOVEMBRE 2023



SALARIÉS
SNCF

POUVOIR D'ACHAT
UNE PRIME DE PARTAGE
DE LA VALEUR (PPV)
POUR TOUS !



Lors de l'Instance commune du 29 novembre, l'UNSA a validé le versement d'une prime de partage de la valeur de 400€ à tous les salariés SNCF.

L'UNSA, RESPONSABLE, VOTE POUR !

Les cheminotes et cheminots étaient nombreux à espérer obtenir cette prime de 400€ en fin d'année et durant cette période où le pouvoir d'achat est LE sujet de préoccupation de tous les Français. Fidèle à sa position lors des NAO de début novembre, les six membres UNSA de l'Instance commune ont décidé de valider l'application de cette mesure en votant pour !

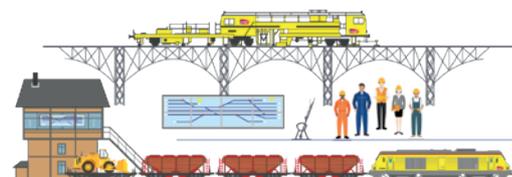
EN DÉTAIL

Cette prime de 400€, exonérée de cotisation sauf CSG-CRDS pour les salaires supérieurs à trois fois le SMIC, sera versée avec le salaire de décembre.






CLIQUEZ ICI



UNSA-Ferroviaire

19, rue des Bretons - 93210 La Plaine St-Denis
federation@unsa-ferroviaire.org



NAO 2024

NAO 2024

L'ENGAGEMENT DE L'UNSA A PAYÉ !
L'ENTREPRISE VIENT DE L'ANNONCER :
L'ACCORD SALAIRES SERA APPLIQUÉ EN TOTALITÉ (HORS PPV*)

Explications
L'accord n'a pas reçu les signatures nécessaires pour être validé.
Cependant, à la suite du courrier de l'UNSA-Ferroviaire du 15 novembre, l'intégralité des mesures actées lors de la réunion NAO va donc être mise en œuvre.



Bien que l'UNSA-Ferroviaire ait été entendue sur quatre points importants - le rehaussement des éléments variables de solde (EVS), la création de groupes de travail (GT) en 2024, des engagements forts pour le personnel de l'encadrement, et pour finir l'augmentation de la prime de management des REQ chez Réseau - pour autant, le compte n'y est pas !

Le constat est sans appel : l'apparition de tensions importantes concernant le climat social au sein des EIC est préoccupante. Vos délégués ont demandé la mise en place de mesures spécifiques permettant la reconnaissance et la compensation des efforts consentis tout au long de l'année pour ces agents, tout ceci afin d'éviter des situations conflictuelles graves.



CLIQUER ICI

Réorganisations chez M&T en 2025 : création d'un nouvel établissement RGI

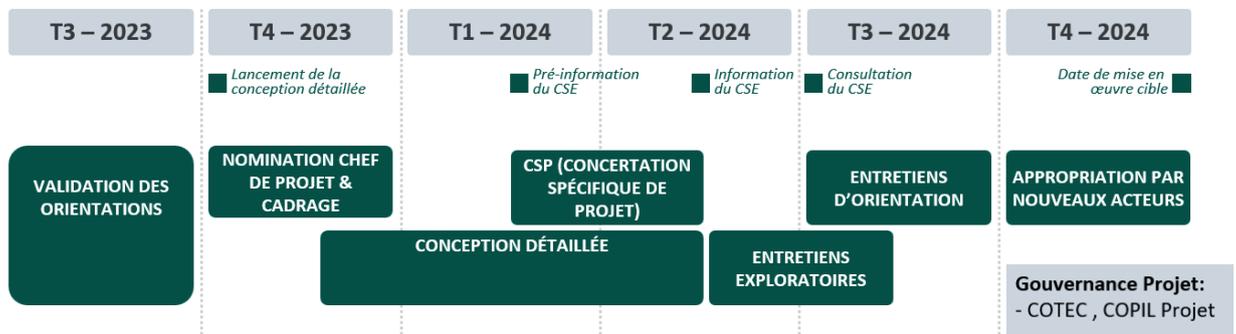
Il y aura création au 1^{er} janvier 2025 d'un nouvel établissement de régénération industrielle (RGI). Actuellement, les modalités de pilotage des suites rapides LC Ligne Classique et Caténaire sont multiples (ZP NEN, DIPR, Infralog National).

La direction souhaite créer un nouvel établissement RGI en détournant les unités de suites rapides LC Voie et Caténaire de l'Infralog national en la complétant d'une délégation en matière de ressources humaines venant du Directeur de la ZP NEN.

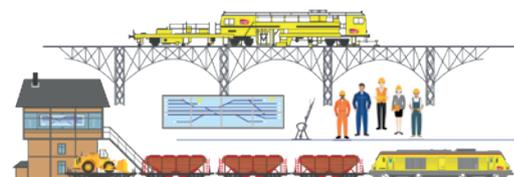
L'établissement RGI sera rattaché à la DIPR (Direction industrielle des projets de régénération) La DIPR reste une entité de la ZP NEN et les agents demeurent rattachés au périmètre du CSE ZP NEN.

L'Infralog national restera un établissement national qui se concentrera sur les engins spéciaux, les prestations spéciales et de possibles développements (optimisation de la mesure, régénération des potences de signalisation...).

Organisation et Macro Planning du projet



Les élus UNSA-Ferroviaire participeront activement aux CSP mises en place par la ZP NEN. N'hésitez pas à leur transmettre vos questions et remarques sur ce sujet. Nous les ferons remonter à la direction.



UNSA-Ferroviaire

19, rue des Bretons - 93210 La Plaine St-Denis
 federation@unsa-ferroviaire.org

Réorganisations chez M&T en 2025 : création d'un nouvel établissement industriel

Tout comme ses homologues de la ZP Atlantique et de la ZP SE, la ZP NEN crée son établissement industriel pour le 1^{er} janvier 2025.

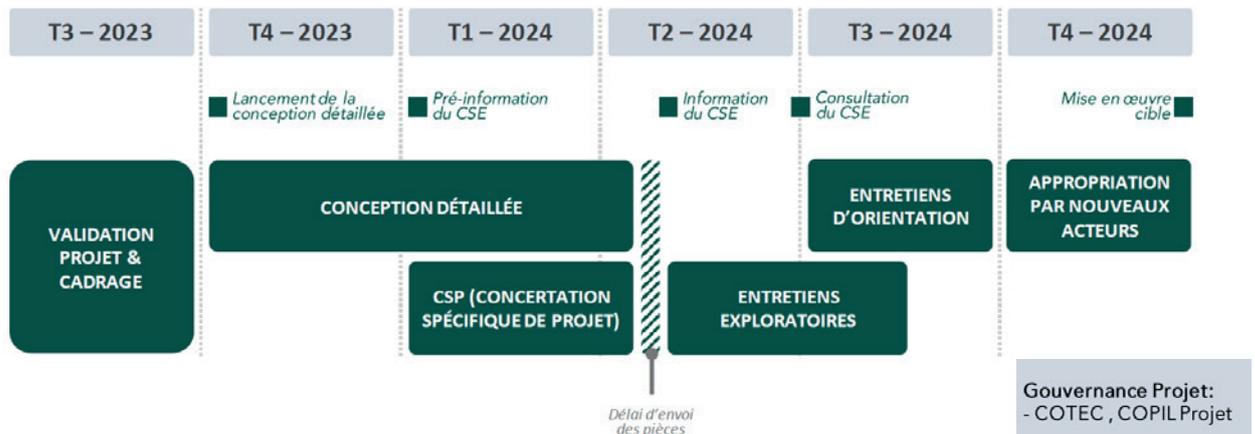
Les objectifs sont les suivants :

- Augmenter l'adaptabilité en créant un modèle efficace et adapté aux effets de saisonnalité et attractif pour les ressources ;
- Clarifier les responsabilités en précisant les activités mutualisées et en définissant un niveau de service et de performance attendu.

Actuellement, la ZP NEN organise des groupes de travail sur six thèmes :

1. Projets d'investissements ferroviaires
2. Supervision technique de flotte et 2MI
3. Prestations ferroviaires
4. Supply chain
5. Surveillance & supervision, développement digital
6. Fonctions support

Planning prévisionnel du projet



Tout comme pour le nouvel établissement RGI, les élus UNSA-Ferroviaire seront au cœur des négociations pour défendre les agents de M&T. N'hésitez pas à leur transmettre vos questions, remarques sur ce sujet. Nous les ferons remonter à l'entreprise.



Les élus UNSA-Ferroviaire vous souhaitent de joyeuses fêtes de fin d'année !



**CSE RÉSEAU
ZP NEN**

*À vos côtés,
toute l'année !*



VOS REPRÉSENTANTS UNSA-FERROVIAIRE

Nom	Prénom	Mail	Nom	Prénom	Mail
KAMMERER	SYLVIE	kammerer.s@unsa-ferroviaire.org	GY	JEAN-MARC	gy.jm@unsa-ferroviaire.org
MELONI	DÉLIZIA	meloni.d@unsa-ferroviaire.org	LE CESNE	CLAIRE	le-cesne.c@unsa-ferroviaire.org
HALAS	GAËL	halas.g@unsa-ferroviaire.org	DEMANGE	SYLVAIN	demange.s@unsa-ferroviaire.org
NOEL	MAURICE	noel.m@unsa-ferroviaire.org	DEGOUVE	RÉMY	remy.degouve@reseau.sncf.fr
BERTRAND	PIERRE	bertrand.p@unsa-ferroviaire.org	COLLOTTE	SÉBASTIEN	collotte.s@unsa-ferroviaire.org
DEMARES	SOPHIE	demares.s@unsa-ferroviaire.org	CAILLE	SÉBASTIEN	caille.s@unsa-ferroviaire.org
SCHMITT	PASCAL	schmitt.p@unsa-ferroviaire.org	NOWICKI	PIERRE	nowicki.p@unsa-ferroviaire.org
RAWOLLE	RÉGIS	rawolle.r@unsa-ferroviaire.org	THIERY	REYNALD	reynald.thiery@reseau.sncf.fr
THEVENARD BERGER	BENOIT	thevenard.b@unsa-ferroviaire.org	TREDEZ	CHRISTOPHE	tredez.c@unsa-ferroviaire.org
Représentant Syndical de la délégation UNSA Ferroviaire					
KREDER	Guillaume	kreder.g@unsa-ferroviaire.org			

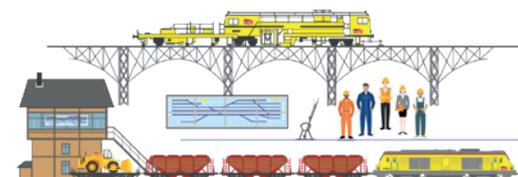
CSE ZP NEN

Journal des CSE de SNCF Réseau



POUR NOUS ADRESSER VOS QUESTIONS : cse.zpnen@unsa-ferroviaire.org

POUR CONSULTER NOS INFORMATIONS EN LIGNE : <https://www.unsa-ferroviaire.org>



UNSA-Ferroviaire

19, rue des Bretons - 93210 La Plaine St-Denis

federation@unsa-ferroviaire.org



BULLETIN D'ADHÉSION



JE SOUHAITE ADHÉRER EN LIGNE

› Pas besoin de remplir le bulletin papier dans ce cas.

Je scanne le QR Code ou je clique sur la flèche

VOS COORDONNÉES PERSONNELLES

NOM
PRÉNOM
DATE DE NAISSANCE
ADRESSE
CODE POSTAL
VILLE
EMAIL
TÉLÉPHONE

VOS COORDONNÉES PROFESSIONNELLES

N° DE CP*		
CLASSE		
CP*	CDI	CDD
ALTERNANT		
ENTREPRISE PRIVÉE		
EMPLOI TYPE		
LA SA / L'ENTREPRISE PRIVÉE		
ÉTABLISSEMENT		
TÉLÉPHONE		

J'ADHÈRE À L'UNSA-FERROVIAIRE

› **Je donne mon consentement** pour que les informations me concernant collectées à l'aide de ce formulaire fassent l'objet d'un traitement informatisé réalisé par l'UNSA-Ferroviaire, pour les finalités de gestion des adhérents, me faire bénéficier des offres de ses partenaires et me proposer de m'aider lors de problèmes avec mes employeurs. Je suis informé que mes données seront conservées dans la limite des prescriptions légales et que je peux retirer mon consentement à tout moment en cliquant sur l'onglet « suppression compte ».

› **Conformément à la loi informatique et libertés** du 6 janvier 1978 modifiée ainsi que du règlement européen, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant ainsi que de limitation et d'effacement en vous adressant à dpo@unsa-ferroviaire.org

LIEU, DATE & SIGNATURE

VILLE
DATE
SIGNATURE
PARRAINÉ PAR (FACULTATIF)

MONTANT DES COTISATIONS

AGENTS	CLASSE	COTISATION ANNUELLE BRUTE**	COTISATION MENSUELLE NETTE	COTISATION ANNUELLE NETTE
ALTERNANTS & CDD		12 €	0,34 €	4,08 €
AGENTS SNCF ET SALARIÉS DES ENTREPRISES FERROVIAIRES PRIVÉES	CLASSE 1	90 €	2,55 €	30,06 €
	CLASSE 2	95 €	2,69 €	32,30 €
	CLASSE 3	105 €	2,98 €	35,70 €
	CLASSE 4	125 €	3,54 €	42,50 €
	CLASSE 5	142 €	4,02 €	48,28 €
	CLASSE 6	170 €	4,82 €	57,80 €
	CLASSE 7	190 €	5,38 €	64,60 €
	CLASSE 8	245 €	6,94 €	83,30 €
	CLASSE 9	280 €	7,93 €	95,20 €
RETRAITÉS	RETRAITÉS	48 €	1,36 €	16,32 €
	RÉVERSION	24 €	0,68 €	8,16 €

**Article 199 quater C du Code des impôts : le crédit d'impôt est de 66 % du montant de la cotisation. Si vous ne payez pas d'impôt sur le revenu, les services fiscaux vous remboursent le crédit d'impôt par chèque.

